

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE :—Pédagogie : Programme scolaire.—La réduction à l'école.—Rapport du Surintendant (suite).—**Partie pratique :** Cours régulier de langue française : Leçon XIX et leçon XX.—Dictées : Les chasseurs montagnais.—Mathématiques : Arithmétique.—Langue anglaise.—Tenue de livres.—**Divers :** "La Bibliothèque Canadienne-française".—Hygiène de la première enfance.—Société St-Vincent de Paul (suite).—Actes officiels.—Annonces.

Programme scolaire

Parmi les questions qui intéressent la classe enseignante, il en est une qui doit spécialement attirer sérieusement son attention, car elle est la base, le fondement du succès de l'école. Je veux parler de la distribution, par jour et même par heure, des matières à enseigner.

Il ne saurait y avoir de règles fixes sur ce point, car, bien que le programme officiel détermine le nombre de branches à enseigner dans chaque école élémentaire, modèle ou académique, il laisse une grande latitude à l'instituteur, qui seul, après un examen attentif et minutieux des besoins de la localité où il enseigne, peut déterminer pertinemment la ligne de conduite qu'il devra suivre pour le plus grand avantage des élèves qu'il aura à instruire.

En effet, dans les écoles des villes et des villages, les besoins ne sont pas les mêmes

que dans les écoles rurales. L'enfant du cultivateur qui devra plus tard suivre la même carrière que son père, perdrait un temps précieux en étudiant les mêmes branches que celui qui embrassera dans la suite une profession libérale ou qui se livrera au commerce, à l'industrie, à un métier quelconque.

On conçoit que, pour adopter la véritable ligne de conduite à suivre dans une question aussi importante et aussi délicate, il faut beaucoup de tact, de prudence, de sagesse, et une grande connaissance des exigences de la vie réelle.

Ce sont des qualités qu'on attendrait vainement de la part de jeunes instituteurs, de jeunes filles de dix-sept ans, qui, malgré le diplôme qu'ils exhibent n'ont encore aucune expérience.

La jeune fille nouvellement sortie de l'école normale ou du couvent avec un diplôme, ou le jeune homme qui possède ce précieux document officiel, n'est pas en état de résoudre une aussi importante question. Et qui pourrait l'aider dans ce travail si important, sinon une personne du métier ?

Il faudrait donc qu'une personne compétente présidât à l'installation de chaque nouveau maître ou de chaque nouvelle maîtresse.

Il est bien vrai que le département de l'instruction a fait des règlements sur ce sujet et qu'il a fait imprimer sur le couvert du journal d'école un tableau indiquant les matières à enseigner dans les différentes écoles ainsi que le jour et l'heure où elles doivent être enseignées, mais l'interprétation